

Ambassade de l'Inde
Rabat, Maroc

AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LA SELECTION D'UN ENTREPRENEUR
POUR

Construction d'un Complexe Diplomatique (Centre Culturel et Résidences) pour l'Ambassade de
l'Inde à Rabat-Maroc

Le Président de l'Inde, agissant par l'intermédiaire de l'Ambassadeur de l'Inde à Rabat, Maroc, lance un appel d'offres sous pli fermé, destiné à des entrepreneurs dûment qualifiés et expérimentés, pour la construction d'un Complexe Diplomatique (Centre Culturel et Résidences) pour l'Ambassade de l'Inde. Les offres dûment remplies selon le format prescrit par l'avis d'appel d'offres (AIA) et accompagnées d'un dépôt de garantie (**EMD**) de **3 785 000,00 DH (Trois Million Sept Cent Quatre Vingt Cinq Mille Dirhams)** peut être soumis comme mentionné au paragraphe-8 ci-après. Le document d'appel d'offres détaillé ainsi que son annexe peuvent être téléchargés du portail central des marchés publics <https://eprocure.gov.in/cppp/> et également sur le site officiel de l'Ambassade de l'Inde à Rabat - Maroc (Section des Appels d'Offres à l'adresse www.indianembassy rabat.gov.in

2. Ce présent avis d'appel d'offres **vis**e à sélectionner un entrepreneur dûment qualifié et expérimenté par l'Ambassade à Rabat pour la construction d'un complexe diplomatique (Centre Culturel et Résidences) pour l'Ambassade de l'Inde à Rabat, au Maroc.

3. **Lieu et description de la propriété** : 13, Avenue Michlifen Agdal, Rabat, Maroc.

4. **Etendue des travaux** : Construction d'un complexe diplomatique (centre culturel et résidences) d'une superficie totale de 6227,65 m². Les travaux comprennent la construction civile, la façade, l'aménagement extérieur ainsi que la fourniture et l'installation de tous les services (électricité, plomberie, CVC, sécurité, prévention des incendies, alarme incendie, etc.) et toutes les finitions intérieures nécessaires, y compris, mais sans s'y limiter, les revêtements de sol, les finitions murales, les plafonds, la menuiserie et l'ébénisterie, etc.

5. **Période d'achèvement**: 18 mois

6. **Appel d'offres** : L'appel d'offres se déroulera en deux étapes :

(i) **Étape I** : Evaluation des entreprises en fonction des critères d'éligibilité définis dans l'avis d'appel d'offres (AIA).

(ii) **Étape II:** Les entreprises éligibles recevront le dossier d'appel d'offres pour la soumission d'une offre financière forfaitaire.

7. **Visite du site et réunion avant l'appel d'offres:** Une visite du site est nécessaire pour avoir une idée générale de l'étendue des travaux requis et du volume de travail à effectuer par l'entrepreneur. Les entreprises éligibles seront invitées à visiter le site et à participer à une réunion préparatoire à l'appel d'offres avant que le dossier d'appel d'offres de la phase II ne leur soit remis ; la date, l'heure et le lieu de cette réunion seront communiqués séparément.

8. **Soumission :** Les propositions (offres) doivent être soumises en deux parties : (i) L'offre technique, qui doit contenir les documents établissant l'éligibilité technique du candidat et les autres documents requis pour établir une situation financière saine, conformément aux termes et conditions de cet appel d'offres ; et (ii) Dépôt de garantie (EMD) de **3 785 000,00 DH (Trois Million Sept Cent Quatre Vingt Cinq Mille Dirhams)** qui doit être conforme au format indiqué dans le présent appel d'offres. La date limite de dépôt des offres scellées est **le 23 mai 2024 à 16H00** au bureau de :

Mme. SOUMYA NAIR, Chef de la Chancellerie
Ambassade de l'Inde à Rabat
88, Rue Tidrarine, Souissi, Rabat
Email : hoc.rabat@mea.gov.in
Ph : 00212(0) 537635801/02
Fax : 00212(0) 537634733/34

Toutes les pages du dossier de soumission doivent être signées par un signataire autorisé.

No. RAB/862/01/2018-III

Ambassade de l'Inde

Rabat, Maroc

AVIS D'APPEL D'OFFRES

POUR

**LA SELECTION DE L'ENTREPRENEUR POUR CONSTRUCTION DU COMPLEXE
DIPLOMATIQUE (CENTRE CULTUREL ET RESIDENCES) POUR L'AMBASSADE DE
L'INDE, RABAT- MAROC**

Dossiers d'Appel d'Offres

Contenu de l'appel d'offres

A. Documents d'appel d'offres techniques:

Document I : Avis d'appel d'offres

Document I – Section I : Directives destinées aux soumissionnaires

Document I – Section II : Présentation et qualifications du soumissionnaire*

Document I– Section-III : Documents pour établir l'admissibilité

B. Autres documents:

Document II : Formats de dépôt de la caution (EMD)/garantie bancaire de performance.

* Section-II - Documents sur les références du soumissionnaire, les ressources, les brochures de l'entreprise, la méthodologie de construction, l'expérience, les techniques de gestion et toute autre information sur le soumissionnaire - Ces documents doivent être fournis et joints par le soumissionnaire.

No. RAB/862/01/2018-III
Ambassade de l'Inde
Rabat, Maroc

AVIS D'APPEL D'OFFRES

POUR

**LA SELECTION DE L'ENTREPRENEUR POUR CONSTRUCTION DU COMPLEXE
DIPLOMATIQUE (CENTRE CULTUREL ET RESIDENCES) POUR L'AMBASSADE DE
L'INDE, RABAT- MAROC**

Appel d'offres

1. Le Président de l'Inde agissant par l'intermédiaire de l'Ambassadeur de l'Inde à Rabat au Maroc lance un Appel d'Offres à prix forfaitaire pour la construction du Complexe Diplomatique (Centre Culturel et Residences) pour l'Ambassade de l'Inde à Rabat. L'offre à prix forfaitaire /montant fixe sera basée sur les documents d'appel d'offres suivants.

Document d'offre technique::	
Document – I	Avis de presse, invitation à soumissionner, instructions aux soumissionnaires, portée des travaux, documents pour établir l'éligibilité selon les critères d'admissibilité
Autre document obligatoire à soumettre avec le document de soumission technique :	
Document- II	Dépôt de garantie (Earnest Money Deposit)(EMD)

2. Le dernier délai du dépôt des offres sous plis est le **23 mai 2024 à 16H00** au Bureau de

Mme. SOUMYA NAIR, Chef de la Chancellerie

Ambassade de l'Inde à Rabat

88, Rue Tidrarine, Souissi, Rabat

Email : hoc.rabat@mea.gov.in

Tel: 00212(0) 537635801/02

Fax : 00212(0) 537634733/34

Toute offre reçue après cette date et heure ne sera pas prise en considération.

Les plis techniques seront ouverts **le 24 mai 2024 à 11H00** à l'Ambassade de l'Inde, Rabat – Maroc.

3. Les offres techniques seront ouvertes **le 24 mai 2024 à 11H00** à l'Ambassade de l'Inde, Rabat - Maroc. Les candidats peuvent envoyer leur représentant pour assister à l'ouverture des plis après avoir obtenu l'autorisation préalable de l'Ambassade de l'Inde à Rabat – Maroc.

4. L'offre sera valable pour une période de cent quatre-vingts (180) jours à compter de la date d'ouverture ou jusqu'à une éventuelle prolongation de cette période.

5. Critères d'éligibilité :

5.1 Permis : Le soumissionnaire doit disposer d'un permis/enregistrement valable délivré par les autorités nationales compétentes pour l'exécution des travaux à Rabat, au Maroc.

5.2 Travaux similaires : Le Soumissionnaire doit avoir réalisé de manière satisfaisante au cours des sept dernières années (i) un ouvrage similaire d'une valeur de 100,000,000 DH ou (ii) deux travaux similaires d'une valeur de 75,000,000 DH ou (iii) trois travaux similaires d'une valeur de valeur de 50,000,000 DH Les travaux similaires désignent les bâtiments (construits dans le cadre d'un contrat unique) de structures à ossature en béton de ciment armé, y compris tous les services publics tels que les immeubles de bureaux modernes, les hôtels, les centres commerciaux, les ambassades, les complexes d'appartements, etc. Les travaux pour lesquels une indemnité a été versée pour retard dans la construction ne sont pas pris en compte pour l'éligibilité. Le certificat de commencement et le certificat de fin de travaux de la part de l'employeur seront pour les mêmes travaux.

5.3 Solvabilité bancaire : Le soumissionnaire doit présenter une attestation de solvabilité de 50 000 000,00 DH ou plus (hors tax), certifiée par la banque. Le certificat doit dater d'un mois au maximum et doit être renouvelé périodiquement tous les six mois.

5.4 Chiffre d'affaires annuel : Le soumissionnaire doit avoir réalisé un chiffre d'affaires financier annuel moyen de 50,000,000 DH (hors TVA) ou plus sur les travaux de construction au cours des cinq derniers années budgétaires consécutives. Cela doit être dûment audité/certifié par un comptable agréé. L'année au cours de laquelle aucun chiffre d'affaires n'est indiqué sera également prise en compte pour calculer la moyenne.

5.5 Perte de bénéfices : le candidat doit être une entreprise/société à but lucratif et ne doit avoir subi aucune perte financière pendant plus de deux ans au cours des cinq derniers exercices et ne doit pas avoir subi de perte au cours de l'exercice précédent. Ce fait doit être dûment certifié par l'expert-comptable et des états financiers audités pour les cinq années seront soumis par le soumissionnaire.

5.6 Joint Venture : les entreprises en Joint Venture(JV) formées spécifiquement pour cet appel d'offres ne sont pas autorisées. La Joint Venture, comme une entité unique, répondant à tous les critères d'éligibilité est autorisée. Les partenaires JV répondant aux critères d'éligibilité sur une base individuelle séparément ne seront pas autorisés.

6. **Conditions du contrat** : Les travaux doivent être réalisés conformément au (CCAG-T 2016) ainsi qu'aux conditions contractuelles spécifiques ci-jointes, mais l'Employeur, c'est-à-dire l'Ambassade de l'Inde, se réserve le droit de modifier certaines conditions avant de donner l'offre financière des candidats éligibles.
- 6.1 **Dépôt de Garantie (EMD)** :Le demandeur doit soumettre une garantie (EMD) de **3 785 000 DH (Trois Million Sept Cent Quatre Vingt Cinq Mille Dirhams)**. Cela devrait être sous la forme d'une Caution bancaire ou d'un chèque bancaire certifié **ou** d'une garantie bancaire inconditionnelle et irrévocable (selon le modèle fourni dans la section **Dépôt de Garantie doit être soumis dans une enveloppe sous pli séparé**).
- Dépôt de Garantie devra rester valable pendant une période de **quatre-vingt-dix jours** au-delà de la période de validité de l'offre finale. L'EMD des soumissionnaires non retenus doit être retourné au plus tôt mais au plus tard le 30e jour après la sélection du soumissionnaire L-1. L'EMD du soumissionnaire retenu sera retournée après la soumission de la garantie bancaire de performance. Si l'adjudicataire retire ou modifie l'Offre pendant la période de validité ou après l'attribution du marché s'abstient de signer le contrat, ou de fournir une garantie de bonne exécution avant la date limite définie dans le dossier d'appel d'offres, l'EMD sera perdue.
- 6.2 **Retenue de garantie** : la retenue de garantie sera limitée à 5 % du montant de l'offre acceptée et 5 % de chaque facture courante seront déduits de la retenue de garantie. La retenue de garantie doit être libérée contre un montant équivalent de garantie bancaire (BG) à soumettre par l'entrepreneur. BG doit être valable pour la période d'achèvement plus la période de responsabilité des défauts. En cas de prolongation du projet, le BG doit être revalidé jusqu'à une durée prolongée plus la période de responsabilité pour défauts. Déblocage de la retenue de garantie : 50 % de la retenue de garantie doit être libérée à l'achèvement des travaux et le solde, 50 % de la retenue de garantie, doit être libéré après l'achèvement de la période de responsabilité en cas de défaut. (un an).
- 6.3 **Sécurité de performance** : elle sera égale à 5 % du montant de l'offre acceptée. Cela devrait être sous forme d'une banque inconditionnelle et irrévocable et devrait être valable jusqu'à 60 jours après la date d'achèvement stipulée. En cas de prorogation de délai, la validité de la garantie bancaire de Sécurité de performance doit être prolongée jusqu'à 60 jours au-delà de la date d'achèvement prorogée. La garantie de performance doit être soumise par le soumissionnaire retenu dans les 21 jours suivant la notification de l'attribution.
- 6.4 **Clause VAT** : Le devis forfaitaire du soumissionnaire doit être hors TVA/TPS.

6.5 Offre à prix forfaitaire - Il s'agit d'une OFFRE À PRIX FORFAITAIRE avec l'étendue des travaux indiquée dans la portée des travaux. Le soumissionnaire doit étudier l'étendue des travaux et autres documents et tous les addenda (le cas échéant) avant de soumettre son offre/soumission et doit être pleinement informé de l'étendue, de la qualité, du type et du type des opérations incluses dans les travaux. Les soumissionnaires sont tenus d'indiquer des prix fixes forfaitaires sur le « Formulaire d'Offre ». Les soumissionnaires peuvent préparer un bordereau de quantité selon la portée des travaux en identifiant la description de l'article, la quantité et les tarifs. Le montant total du bordereau de quantité préparé par eux doit être transféré au Formulaire d'Offre. Le prix/montant forfaitaire doit être indiqué en chiffres et en lettres sur le formulaire de soumission et la devise doit être uniquement en **Dirham Marocain (DH)**. En cas de différence entre les chiffres ou en lettres, le montant indiqué en lettres sera considéré comme étant correct pour cette offre.

Le bordereau des quantités doit être joint par les soumissionnaires. Les soumissionnaires sont priés d'identifier et de citer les tarifs des articles individuels. Les articles requis pour l'achèvement des travaux peuvent être ajoutés dans le Bordereau des quantités avec la nomenclature complète de l'article. Les soumissionnaires doivent s'assurer des quantités indiquées dans le bordereau des quantités. Ces quantités doivent être prises comme guide pour évaluer le quantum approximatif de travail impliqué dans le projet. Le soumissionnaire, avant la soumission de l'offre, peut ajouter des éléments, des quantités aux éléments du bordereau des quantités selon l'étendue des travaux et la visite du site. le soumissionnaire doit s'assurer de l'exhaustivité des documents pour l'étendue des travaux et de sa propre évaluation des travaux après la visite du site et selon l'étendue provisoire des travaux mentionnée dans le dossier d'appel d'offres. Aucun coût supplémentaire ne sera envisagé et payable si des informations ou détails supplémentaires sont fournis ultérieurement pour l'exécution des travaux tels que spécifiés dans les documents d'appel d'offres.

6.6 Dommages et intérêts: Le montant des dommages-intérêts est de 0,5 % par semaine de retard, limité à 10 % du coût de l'offre acceptée. Ce montant est calculé sur la base du nombre de jours de retard.

6.7 Paiement du matériel (Approvisionnement): Le paiement de 75 % du prix de vente des matériaux non périssables apportés sur le site mais non encore utilisés dans les travaux est autorisé en tant qu'avance garantie et doit être ajusté dans la Facture du Compte Courant des travaux effectués avec des matériaux (entièrement ou partiellement) consommés dans les travaux.

6.8 Avance de mobilisation

6.8.1 L'avance de mobilisation sera limitée à 10% du montant prévu dans l'appel d'offres.

6.8.2 L'avance de mobilisation ne sera débloquée que sur présentation d'une garantie bancaire émanant d'une banque de référence pour le montant de l'avance à débloquent et valable pour la durée du contrat. Cette garantie doit être renouvelée de temps à autre pour couvrir le montant du solde et la période probable de recouvrement.

6.8.3 L'avance est débloquée en deux ou plusieurs fois.

6.8.4 Une garantie bancaire valable doit être disponible à tout moment pour le montant de l'avance impayée

6.8.5 Le recouvrement de l'avance de mobilisation commencera après l'achèvement de 10% des travaux et le montant total sera récupéré au moment où 80 % des travaux seront finis.

6.9 Arbitrage/contentieux : Il sera conforme au cahier des charges spécial du contrat. Les tribunaux locaux auront compétence en la matière.

6.10 Retard du paiement de la facture courante : L'employeur effectuera le paiement de la facture du compte courant (paiement du travail effectué pour tous les éléments non contestés) dans le délai imparti, mais en cas de retard, aucun intérêt ne sera payable.

6.11 Augmentation : Aucune augmentation sur le coût de l'offre acceptée ne sera autorisée.

7 Période de responsabilité en cas de défaut La période de responsabilité des défauts sera de douze mois à compter de la date d'achèvement du projet.

8 Finalisation du projet: La période de finalisation de tous les travaux est de **(18 mois)** calculée à partir de la date de début des travaux et la date de début des travaux sera considérée comme étant 15 jours à partir de la date de remise du site.

9 Rejet : Le Maître d'Ouvrage (Ambassade de l'Inde à Rabat) a le droit d'accepter ou de rejeter une preuve d'accréditation à sa seule discrétion sans avoir à en fournir les raisons aux candidats. La soumission de fausses informations/documents rendra le soumissionnaire inéligible.

10 Les documents d'appel d'offres pour la phase II comprendront:

(i) Dessins et spécificité architecturaux

(ii) Dessins et spécifications de la structure

(iii) Dessins et spécifications du service de construction électriques et données

(iv) Spécification et rapport de protection incendie

- (v) Dessins civils et spécifications
- (vi) Dessins et spécifications de sécurité
- (vii) Bordereau des quantités
- (viii) Permis de construire

Adresse : L'ambassade de l'Inde à Rabat sis 88, Rue Tidrarine, Souissi, Rabat Email :
hoc.rabat@mea.gov.in Tel : 00212(0) 537635801/02 Fax : 00212(0) 537634733/34

No. RAB/862/01/2018-III
Ambassade de l'Inde
Rabat, Maroc

AVIS D'APPEL D'OFFRES

POUR

**LA SELECTION DE L'ENTREPRENEUR POUR CONSTRUCTION DU COMPLEXE
DIPLOMATIQUE (CENTRE CULTUREL ET RESIDENCES) POUR L'AMBASSADE DE
L'INDE, RABAT- MAROC**

Section-I

INSTRUCTION AUX SOUMISSIONNAIRES

1. Le dossier d'appel d'offres comprend :

Section-I	:	Instruction aux soumissionnaires
Section-II	:	Présentation et références du soumissionnaire (À préparer et à soumettre par le Soumissionnaire)
Section -III	:	Documents pour établir l'admissibilité (À préparer et à soumettre par le Soumissionnaire)
Section – IV	:	Format standard pour le dépôt de la garantie (EMD).
Section V	:	Format standard pour la garantie de performance

2. **Appel d'offre** : se déroulera en deux étapes :

(i) Étape I : La qualification des entreprises selon les critères d'éligibilité conformément à l'Avis d'Appel d'Offres à soumissionner (aia) sera évaluée.

(ii) Étape-II : Les entreprises éligibles recevront les documents d'appel d'offres pour la soumission d'une offre financière forfaitaire.

3. **Visite du site et réunion préalable à l'appel d'offres** : une visite physique du site est conseillée pour avoir une idée générale de l'étendue des travaux requis et du volume du travail de l'entrepreneur. Les entreprises éligibles seraient invitées à une visite du site et à une réunion avant l'appel d'offres avant que les documents d'appel d'offres de la phase II ne leur soient délivrés, dont la date, l'heure et le lieu seraient communiqués séparément.

4. **Coût de la soumission** : l'Ambassade de l'Inde, Rabat - Maroc ne sera pas tenue de compenser les dépenses ou les pertes qui auraient pu être encourues par le soumissionnaire lors de la préparation et de la soumission de son offre/soumission.
5. **Dépôt de la Garantie**: le soumissionnaire doit soumettre une caution provisoire à vue ou un chèque bancaire ou une garantie bancaire inconditionnelle et irrévocable (selon le modèle fourni à la section IV)
6. **Validité de l'offre Technique** - L'offre sera valable pendant une période de 180 (cent quatre-vingts) jours à compter de la date d'ouverture de l'offre ou jusqu'à toute période mutuellement prolongée.
7. **Soumission des offres**: Les soumissionnaires doivent soumettre leur offre dans une grande enveloppe sous plis portant l'inscription Construction du Complexe Diplomatique (centre culturel et résidences) pour l'Ambassade de l'Inde à Rabat- Maroc qui doit avoir à l'intérieur les deux enveloppes sous plis suivantes :

Enveloppe A: Doit contenir la traite à vue ou le chèque bancaire ou une garantie bancaire inconditionnelle et irrévocable (selon le modèle donné à la section IV) ou une impression du paiement en ligne pour le paiement de la Garantie. Cette enveloppe doit porter la mention "**Dépôt de Garantie**" "**EMD**"

Enveloppe B: Doit contenir les documents mentionnés dans la section II et la section III. Cette enveloppe doit porter la mention "**Offre technique**".

Le dernier délai de la soumission **des plis est le 23 mai 2024 à 16H00** au Bureau de :

Mme. SOUMYA NAIR, Chef de la Chancellerie
Ambassade de l'Inde à Rabat
88, Rue Tidrarine, Souissi, Rabat
Email : hoc.rabat@mea.gov.in
Tel: 00212(0) 537635801/02
Fax : 00212(0) 537634733/34

- 7.1 La date et l'heure de la soumission peuvent être reportées par un avis officielle envoyé par l'Ambassade de l'Inde à Rabat, Maroc à tous les Soumissionnaires. Les offres reçues après cette date ne seront pas prises en considération.
- 7.2 Toute Offre reçue après la dernière date et heure de soumission ne sera pas prise en compte et ne sera pas ouverte. Toute offre non ouverte sera retournée au soumissionnaire respectif.

8. Procédure de sélection:

- 8.1 Les plis seront ouverts le **24 mai 2024 à 11H00** à l'ambassade de l'Inde à Rabat. Les

soumissionnaires peuvent envoyer leur représentant pour assister à l'ouverture des plis après avoir obtenu l'autorisation préalable de l'Ambassade de l'Inde à Rabat, Maroc.

8.2 **L'enveloppe A** contenant la Garantie sera ouverte en premier. L'enveloppe B ne serait ouverte que pour les soumissionnaires qui ont soumis une Garantie valable. Les références techniques d'éligibilité des soumissionnaires seront évaluées sur la base des documents soumis dans l'enveloppe B. La non-soumission des documents requis rendra le candidat inéligible.

8.3 Une liste de soumissionnaires techniquement qualifiés sera préparée. Les soumissionnaires éligibles seront invités à une visite du site et à une réunion préalable à l'appel d'offres avant que les documents d'appel d'offres de la phase II ne leur soient délivrés, dont la date, l'heure et le lieu seraient communiqués séparément.

9 **Acceptation conditionnelle de l'offre** : L'acceptation de l'offre est conditionnelle et ne lie pas définitivement l'Ambassade de l'Inde à Rabat, Maroc. L'Ambassade de l'Inde à Rabat, Maroc peut retirer l'acceptation de l'Offre sans aucun avis ou formalité et peut conclure un nouvel Accord pour l'exécution des Travaux ou d'une partie de ceux-ci.

10. **Modifications du dossier d'appel d'offres** - À tout moment avant la date d'ouverture des offres, l'Ambassade de l'Inde à Rabat, Maroc peut émettre un addendum au dossier d'appel d'offres par écrit à toutes les personnes ou entreprises à qui les documents d'appel d'offres ont été publiés, supprimant, modifiant ou prolongeant tout élément du présent dossier d'Appel d'Offres. Les soumissionnaires potentiels accuseront réception dans les plus brefs délais de chaque avenant à l'Ambassade de l'Inde à Rabat, Maroc.

11. **Clarification** : Pour toute information ou clarification supplémentaire dont le soumissionnaire peut avoir besoin pour compléter son offre, peut contacter

Mme. SOUMYA NAIR, Chef de la Chancellerie
Ambassade de l'Inde à Rabat
88, Rue Tidrarine, Souissi, Rabat
Email : hoc.rabat@mea.gov.in
Tel: 00212(0) 537635801/02
Fax : 00212(0) 537634733/34

12. Toutes les informations demandées et fournies à un soumissionnaire seront fournies à tous les soumissionnaires.

13. À moins que ce ne soit de la manière formelle décrite ci-dessus, toute représentation ou explication au Soumissionnaire ne sera pas considérée comme valide ou contraignante pour l'Ambassade de l'Inde à Rabat, Maroc quant à la signification de tout ce qui est lié au Dossier d'Appel d'Offres.
14. **Disqualification de l'offre** - Le soumissionnaire peut être disqualifié pour une raison quelconque, notamment mais non exclusivement pour les raisons suivantes :
- (i) Si le soumissionnaire présente des conditions qui sont inacceptables pour l'Ambassade de l'Inde à Rabat, Maroc
 - (ii) Si une offre est soumise sous un nom autre que le nom de l'entreprise individuelle, du partenariat ou de la société qui a soumis le dossier d'appel d'offres.
 - (iii) S'il existe des preuves de collusion entre les Soumissionnaires.
 - (iv) Si le Soumissionnaire présente une offre de remise conditionnelle, de réduction ou de modification de son offre.
 - (v) Si le prix de l'offre est divulgué ou connu avant l'ouverture de l'offre financière.
15. **Droit de renonciation** - L'Ambassade de l'Inde à Rabat, Maroc se réserve le droit de renoncer à toute lacune dans toute offre lorsqu'une telle renonciation est dans l'intérêt de l'Ambassade de l'Inde à Rabat, Maroc, sauf qu'aucune proposition ne sera acceptée si le dépôt de garantie (EMD) ou l'un des documents statutaires précédents n'a pas été soumis avec l'offre.

No. RAB/862/01/2018-III
Ambassade de l'Inde à Rabat, Maroc

AVIS D'APPEL D'OFFRES

**POUR LA SELECTION DE L'ENTREPRENEUR POUR CONSTRUCTION DU COMPLEXE
DIPLOMATIQUE (CENTRE CULTUREL ET RESIDENCES) POUR L'AMBASSADE DE
L'INDE, RABAT- MAROC**

Section-II

Présentation et références du soumissionnaire

(À déposer par le soumissionnaire)

Remarque : Ceci doit être déposé par le soumissionnaire. Cela devrait être une introduction brève, le contexte, les détails de l'entreprise, les informations d'identification, la TVA et autres enregistrements et les performances passées du soumissionnaire. Ils peuvent joindre tout autre document tel que le profil de l'entreprise, les brochures de l'entreprise, les réalisations de l'entreprise, etc.

No. RAB/862/01/2018-III
Ambassade de l'Inde à Rabat, Maroc

AVIS D'APPEL D'OFFRES

**POUR LA SELECTION DE L'ENTREPRENEUR POUR CONSTRUCTION DU
COMPLEXE DIPLOMATIQUE (CENTRE CULTUREL ET RESIDENCES) POUR
L'AMBASSADE DE L'INDE, RABAT- MAROC**

Section III

Documents pour établir l'admissibilité

(À déposer par le soumissionnaire)

Remarque : Ceci doit être soumis par le soumissionnaire. Les documents doivent établir l'éligibilité du soumissionnaire à l'appel d'offres. Pour des travaux similaires, le soumissionnaire est tenu de présenter un bon de travail, la valeur et le certificat d'achèvement des travaux. Les détails des travaux en cours ne seront pas pris en considération pour établir l'admissibilité du soumissionnaire.

No. RAB/862/01/2018-III
Ambassade de l'Inde à Rabat, Maroc

AVIS D'APPEL D'OFFRES

**POUR LA SELECTION DE L'ENTREPRENEUR POUR CONSTRUCTION DU
COMPLEXE DIPLOMATIQUE (CENTRE CULTUREL ET RESIDENCES) POUR
L'AMBASSADE DE L'INDE, RABAT- MAROC**

SECTION IV

Formulaire de garantie bancaire pour Caution Provisoire

Numéro de garantie bancaire.....

Brève description du contrat : **CONSTRUCTION DU COMPLEXE DIPLOMATIQUE
(CENTRE CULTUREL ET RESIDENCES) POUR
L'AMBASSADE DE L'INDE, RABAT- MAROC**

Nom et adresse du bénéficiaire: L'ambassade de l'Inde à Rabat 88, Rue
Tidrarine, Souissi, Rabat

Date:

1. Considérant que M/s (**nom de l'entrepreneur avec adresse**) a soumis son offre pour la construction d'un complexe diplomatique (centre culturel et résidences) pour l'ambassade de l'Inde à Rabat - Maroc et que l'une des conditions de l'appel d'offres concerne le M/s (**nom de l'entrepreneur avec adresse**) à déposer une Garantie Bancaire de Dépôt d'Acomptes d'un montant de 3 785 000 MAD (Trois Million Sept Cent Quatre Vingt Cinq Mille Dirhams). En exécution des conditions de l'appel d'offres, nous, (**Nom de**

la banque du soumissionnaire avec adresse) nous engageons irrévocablement et inconditionnellement à vous payer dans les trois jours ouvrables suivant la réception de votre première demande écrite, sans aucun retard et sans invoquer de motif, quel qu'il soit, jusqu'à au montant global maximum de 3,785,000 MAD ((trois million sept cent quatre vingt cinq mille Dirham Marocain).

2. Cette garantie est valable pour une période de 180 (Cent quatre-vingts) Jours et toute réclamation et déclaration en vertu des présentes doit être reçue au bureau mentionné ci-dessus avant son expiration. Après l'expiration, cette garantie deviendra nulle et non avenue, qu'elle nous soit retournée pour annulation ou non, et toute réclamation ou déclaration reçue après l'expiration sera sans effet.

3. Nonobstant toute disposition contraire ci-dessus, la responsabilité maximale au titre de cette garantie est limitée à 3 785 000 MAD (Trois Million Sept Cent Quatre Vingt Cinq Mille Dirhams.

4. Nonobstant toute disposition contraire ci-dessus, cette garantie est valable du (**date d'émission**) jusqu'au (**date après 180 jours à compter de la date d'émission**) et les réclamations en vertu de cette garantie doivent être soumises au plus tard le (**date après 180 jours à compter de la date d'émission**).

5. Cette garantie ne peut, sans notre accord écrit préalable, être transférée ou cédée et cette garantie est limitée au paiement d'une somme d'argent.

6. Cette garantie sera régie et interprétée conformément aux lois du Maroc et est régie par la règle unie pour la garantie à la demande (URDG) (publication ICC n° 758) et sera soumise à la compétence exclusive des tribunaux marocains.

Date:

Lieu:

Nom:

Signature du signataire
autorisé de la banque

No. RAB/862/01/2018-III
Ambassade de l'Inde à Rabat, Maroc

AVIS D'APPEL D'OFFRES

**POUR LA SELECTION DE L'ENTREPRENEUR POUR CONSTRUCTION DU
COMPLEXE DIPLOMATIQUE (CENTRE CULTUREL ET RESIDENCES) POUR
L'AMBASSADE DE L'INDE, RABAT- MAROC**

SECTION V

Formulaire de garantie bancaire pour garantie d'exécution

Numéro de garantie bancaire.....

Description courte du contrat: **CONSTRUCTION DU COMPLEXE DIPLOMATIQUE
(CENTRE CULTUREL ET RESIDENCES) POUR L'AMBASSADE DE L'INDE, RABAT-
MAROC**

Nom et adresse du bénéficiaire: L'ambassade de l'Inde à Rabat 88, Rue Tidrarine,
Souissi, Rabat

Considérant que M/s (nom de l'entrepreneur avec adresse) a soumis son offre pour la construction d'un complexe diplomatique (centre culturel et résidences) pour l'ambassade de l'Inde à Rabat-Maroc et que l'une des conditions de l'appel d'offres concerne le M/s (**Nom de l'entrepreneur avec adresse**) soumettre une garantie bancaire pour garantie d'exécution (**5 % du coût de l'offre**) s'élevant à (**5 % du coût de l'offre**). Conformément aux conditions de l'appel d'offres, nous, (Nom de la banque avec adresse) s'engagent irrévocablement et inconditionnellement à vous payer dans les trois jours ouvrables suivant la réception de votre première demande écrite, sans aucune

contestation et sans motif de quelque nature que ce soit, jusqu'à concurrence du montant total maximum **calculé comme 5% du coût de l'offre**).

2. Cette garantie est valable pour une période de Jours et jusqu'à (**date doit être de deux mois après la date d'achèvement des travaux**) et toute réclamation et déclaration en vertu des présentes doit être reçue au bureau mentionné ci-dessus avant l'expiration. Après l'expiration, cette garantie deviendra nulle et non avenue, qu'elle nous soit retournée pour annulation ou non, et toute réclamation ou déclaration reçue après l'expiration sera sans effet.

3. Nonobstant toute disposition contraire contenue ci-dessus, la responsabilité maximale en vertu de cette garantie est limitée à **5 % du coût de l'offre en Dirham Marocain**)

4. Nonobstant toute disposition contraire ci-dessus, cette garantie est valable du (**date d'émission**) jusqu'au (**la date doit être deux mois après la date d'achèvement des travaux**) et les réclamations au titre de cette garantie doivent être soumises au plus tard le (**Date d'expiration**).

5. Cette garantie ne peut, sans notre accord écrit préalable, être transférée ou cédée et cette garantie est limitée au paiement d'une somme d'argent.
6. Cette garantie sera régie et interprétée conformément aux lois Maroc et est régie par la Règle unie pour la garantie sur demande (URDG) (publication ICC n° 758) et sera soumise à la compétence exclusive des tribunaux marocains.

Date :

Lieu

Nom du signataire autorisé

Signature